

Réunion du 6 Septembre 2005
avec M Christian Valette
Conseiller général du canton de Sommières
Président de la communauté de communes

Présents : M Valette, M Klein (ASSV), M Zanello (ASSV).

Sujet : Plusieurs sujets ont été abordés.

1/ - Les fouilles des terriers :

M Martial Monteil, archéologue en charge des fouilles, nous avait demandé d'appuyer son action en vue d'organiser le devenir des fouilles :

---- L'organisation d'une exposition au chateau de Villevieille de tous les objets relatif au site; ensuite, cette exposition serait transférée à Nîmes.

---- La mise en valeur des vestiges sur le site.

---- Le futur des objets après l'exposition temporaire (salle d'expo permanente à Villevieille).

M Valette nous dit que ni la communauté de communes, ni le département n'ont de fonds spécifiques. La seule action possible serait vers la région.

2/ - Fontbouisse, Champion, la carrière :

Le site de Fontbouisse, village néolithique éponyme, propriété de la famille De Marin, est actuellement fouillé par M Peyrolle.

M Martial Monteil, archéologue, nous a confirmé que cette situation est scandaleuse et illégale. Il nous envoie vers la DRAC. Nous lui avons fait part de notre désir de voir une collectivité de devenir propriétaire de ce site. Il nous a dit que la famille était en désaccord au sujet de l'ensemble de la propriété rendant toute action délicate.

Nous évoquons le Champion et son implantation. Sa construction risque de toucher des vestiges archéologiques. M Valette nous a assuré que la légalité serait respectée.

Nous avons ensuite évoqué la possibilité, pour Champion, d'assurer un mécénat dans la zone. Mais cette implantation, décidée par la

préfecture, n'est pas susceptible de négociation. Toutefois il nous promet de nous appuyer dans une telle démarche à charge pour nous d'approcher la personne compétente du groupe Carrefour. Ce groupe cherche d'ailleurs à obtenir une extension des installations (par exemple: une galerie marchande).

Nous avons aussi exprimé notre opposition à la réouverture de la carrière trop proche du village de Fontbouisse. Nous lui avons fait par ailleurs remarquer que cette activité était incompatible avec le développement actuel de cette zone (commerciale, médicale, résidentiel). M Valette ajoute toutefois que la décision de réouverture est du ressort du conseil municipal de Villevieille.

Nous avons évoqué l'appel d'offre, paru dans la presse le 14 mars 2005 à propos du projet de Pondres. Cet article faisait état de 47 ha à aménager. Pour lui cet une erreur. L'aménagement ne porterait que sur 4.7 ha. Nous en prenons acte.

3/ - La dernière réunion du conseil municipal

a fait part de la disparition des services d'instruction des permis de construire de la DDE. M Valette exprime son désaccord. Il souhaite que ce soit la communauté de commune qui prenne le relais avec l'aide du département qui agit dans ce sens.

4/ - Les rues du village

Leur aménagement est strictement du ressort de la municipalité. La communauté de communes n'a ni le pouvoir ni les moyens d'agir. En ce qui concerne le nettoyage des rues aucun projet intercommunal n'est en cours.

5/ - Transport en commun.

Nous avons évoqué le problème des transports en commun vers Nîmes. M Valette affirme que l'agglomération de Nîmes s'en préoccupe, car diminuer le flot de véhicules vers Nîmes devient vital pour la ville qui est au bord de l'asphyxie.

Pour clore la séance, il nous demande de lui adresser un courrier pour exposer les problèmes évoqués. M Valette nous donnera des pistes à suivre pour une action plus efficace.